

Paris, le 29 FÉV 2000

La Ministre de l'Aménagement du
Territoire et de l'Environnement

à

Mesdames et Messieurs les préfets de
département

OBJET : Tableau de bord de l'action des pouvoirs publics sur les sites pollués ou potentiellement pollués, à titre préventif ou curatif

REF : Circulaires du 3 décembre 1993, 7 février 1996 et 31 mars 1998

Un tableau de bord de l'action des pouvoirs publics sur les sites pollués a été réalisé et publié en 1994 puis en 1997.

Désormais, les résultats de cet inventaire, repris dans une base de données dénommée BASOL, sont accessibles sur l'Internet, à partir du site du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement - <http://www.environnement.gouv.fr>.

Il y a lieu aujourd'hui d'assurer l'actualisation de ce tableau de bord au 1er trimestre 2000.

Le nouvel inventaire se fera suivant les modalités définies par la circulaire du 7 février 1996. Vous trouverez ci-joint un modèle de fiche de recensement à remplir par site. Le modèle a été légèrement modifié afin de mieux appréhender le suivi des actions menées sur chacun des sites. C'est pourquoi j'appelle tout particulièrement votre attention sur la nécessité de remplir de façon précise et argumentée le champ relatif à la caractérisation du site (paragraphe C) afin de bien comprendre les enjeux liés à la gestion de chaque site et les éventuelles difficultés rencontrées. Il convient également de compléter les informations recueillies pour chacun des sites de l'inventaire de 1997.

Je souhaite aussi que, désormais, cet inventaire fasse apparaître les actions menées à titre préventif sur certains sites sans même que l'existence d'une pollution y ait été attestée. Il y aura donc lieu d'y inclure les sites pour lesquels un diagnostic initial a été prescrit ou programmé, conformément à la circulaire du 3 avril 1996, ainsi que les sites d'anciennes usines à gaz visés par le protocole signé avec Gaz de France le 25 avril 1996.

Le développement des technologies de l'information et de la communication permet dorénavant la mise à jour plus facile de cet inventaire. Mes services développent actuellement un dispositif qui vous permettra de renseigner directement, via l'Internet, la base de données à partir des informations recueillies. Vous recevrez des instructions plus précises quant aux modalités pratiques dans le courant du mois d'avril 2000. Dans l'attente, la fiche que je vous transmets vous permettra de préparer les informations qui seront mises dans la base de données. Dans tous les cas, seules celles que vous aurez validées seront rendues accessibles au public via l'Internet par mes services.

Vous veillerez, dès lors qu'un nouveau site sera intégré dans cette base de données, à en informer le maire de la commune concernée ainsi que le responsable du site. Vous préciserez à ce dernier le droit d'accès aux informations qui le concernent et qu'il peut solliciter une rectification des données, par écrit, auprès de vous-même. Ceci vaut bien sûr pour les responsables des sites déjà inscrits à l'inventaire.

Je souhaite que ce nouvel inventaire soit achevé à la fin du 1er semestre 2000.

* * *

L'inventaire aura par la suite vocation à être actualisé en continu au fur et à mesure de l'acquisition des données, que ce soit pour y inclure un nouveau site ou mettre à jour la situation d'un site.

* * *

Vous trouverez également en annexe deux tableaux comparant les situations techniques des sites telles qu'elles ressortaient des réponses aux circulaires du 7 février 1996 et 31 mars 1998. L'évolution constatée est positive mais cache des disparités régionales importantes.

Je vous invite à poursuivre l'effort accompli et vous rappelle les priorités d'actions données par la circulaire du 31 mars 1998, à savoir :

- engagement sans délai des mesures nécessaires à la mise en sécurité d'un site,
- réalisation d'un diagnostic pour les sites sur lesquels les connaissances sont encore sommaires,
- mise en place d'une surveillance des eaux souterraines ou superficielles, dès que nécessaire.



Dominique VOYNET

**MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

Direction de la prévention des pollutions et des risques
Service de l'environnement industriel

**TABLEAU DE BORD DE L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS SUR LES SITES
POLLUES OU POTENTIELLEMENT POLLUES, A TITRE PREVENTIF OU
CURATIF**

MODE D'EMPLOI DU FORMULAIRE

INTRODUCTION OBJECTIF ET PORTEE DE L'INVENTAIRE

Objectif et portée

L'inventaire doit permettre de rassembler les informations disponibles, au 1er trimestre 2000, sur chaque site faisant l'objet d'une action des pouvoirs publics au titre de la problématique des sites et sols pollués.

Son champ d'application est donné dans la circulaire ministérielle du

Les sites traités, qu'ils soient libres ou non de toute restriction ou surveillance, devront être recensés. Il est en effet important de garder la mémoire de ces sites. Ceux qui sont libres de toute restriction apparaîtront de façon distincte dans l'inventaire qui sera rendu public.

Formulaire

Le formulaire doit permettre de faciliter et/ou préparer la saisie des données disponibles pour un site concerné. Cette dernière sera réalisée directement sur la base de données informatique BASOL. Seules les informations validées par les préfets seront rendues accessibles au public via l'Internet par le MATE.

Publicité des informations recueillies et droit d'accès à ces informations

Le formulaire est un document interne à l'administration, communicable au public en fonction des principes fixés par la commission d'accès aux documents administratifs. Il peut comprendre la mention de personnes privées et des informations sur leur solvabilité éventuelle. C'est pourquoi ce formulaire peut ne pas être communiqué en l'état, sauf bien sûr aux intéressés qui disposent d'un droit d'accès aux informations qui y sont consignées.

Les maires seront destinataires du formulaire, en attirant leur attention sur la nature parfois confidentielle des informations recueillies, notamment lorsqu'une personne privée y est mentionnée. Les responsables des sites seront aussi destinataires de l'ensemble du document.

Les propriétaires des sites disposeront d'un droit d'accès aux informations recueillies.

L'application informatique pour la saisie des données permettra l'édition du formulaire. Les données de cet inventaire seront rendues publiques par accès sur l'Internet et par publication d'une synthèse.

Cas des sites déjà recensés

Il convient de compléter les informations déjà recensés dans l'inventaire 1996.

NUMEROTATION DES SITES

Numéro du site

Chaque site est identifié par le **numéro du département suivi d'un numéro d'ordre** qui est attribué lors de la validation de la saisie informatique.

Code région

ALS Alsace	COR Corse	NPC Nord Pas de Calais
AQU Aquitaine	FCO Franche Comté	PDL Pays de la Loire
AUV Auvergne	HNO Haute Normandie	PIC Picardie
BNO Basse Normandie	IDF Ile de France	POI Poitou
BGN Bourgogne	LRO LanguedocRoussillon	PAC Provence Alpes Côte d'Azur
BRE Bretagne	LIM Limousin	RHA Rhône Alpes
CEN Centre	LOR Lorraine	GGM Guyane Guadeloupe Martinique
CHA ChampagneArdennes	MIP Midi Pyrénées	REU Réunion

A -AUTEUR DE LA QUALIFICATION

Préciser le service déconcentré de l'Etat ayant rempli le formulaire, ainsi que l'unité de ce service et éventuellement le nom de la personne à contacter si des informations doivent être recueillies sur les réponses au formulaire.

B-IDENTIFICATION DU SITE

Localisation

Les coordonnées Lambert II sont remplies lorsqu'elles sont disponibles.

Responsable

Sous cette rubrique, une seule case doit être renseignée, sauf précision sur la nature du responsable quand il s'agit de l'exploitant ou de l'intervention de l'ADEME.

C- CARACTERISATION DU SITE

Cette partie est plus particulièrement destinée à l'information du grand public, qui s'interroge sur l'état d'un site et les actions qui y sont menées.

Elle devra être rédigée avec soin, en veillant à bien préciser le contexte (p.e, origine de la découverte, site relevant de l'application de la circulaire du 3 avril 1996,...), les enjeux environnementaux, les actions engagées et celles en cours. Le rôle de l'administration devra apparaître explicitement. Un minimum de 15 lignes de texte est souhaitable.

D-DESCRIPTION DU SITE

Origine de l'action des pouvoirs publics

Une seule case parmi « site sélectionné au titre de la circulaire du 3 avril 1996 », « site « ancienne usine à gaz » et « autre » doit être renseignée.

Origine de la pollution

L'activité à l'origine de la pollution (ou de l'action des pouvoirs publics) sera mentionnée.

Situation technique

Elle correspond à la situation du site au moment où la fiche est établie et elle est rapportée à 12 états possibles.

Si un état ne concerne pas le site (p.e, mise en sécurité, EDR,...), la mention « oui » est portée dans la case sans objet correspondante.

La date d'un état correspond à celle où le site a effectivement atteint cet état.

L'arrêté préfectoral qui sera mentionné sera celui qui aura prescrit les travaux et/ou études nécessaires pour atteindre l'état correspondant.

Les règles suivantes seront suivies dans le cas particulier des anciennes usines à gaz:

- elles seront a minima répertoriées à l'état « autre » dans la rubrique « évaluation du site », en prenant comme date celle du protocole, c.à.d 25 avril 1996,

- il ne sera pas porté de résultat de l'ESR,

- leur classement dans le protocole sera porté dans la partie commentaire. La saisie informatique générera automatiquement un texte explicatif sur le protocole et la signification du classement.

La partie « commentaires » pourra être utilisée à d'autres fins que les anciennes usines à gaz, par exemple pour expliquer une évolution dans le classement du site.

La présentation de la situation technique sous forme de tableau permettra d'appréhender la dynamique des actions menées sur le site..

Risques immédiats

Les caractères inflammables, explosifs ou très toxiques des produits sont définis par la réglementation relative aux substances dangereuses et les textes sur l'étiquetage.

Importance de la zone polluée ou du dépôt

On retiendra le critère jugé le plus adéquat pour caractériser l'importance de la pollution.

E-ENVIRONNEMENT DU SITE - IMPACTS CONSTATES

Impacts constatés

Il ne s'agira que des impacts effectivement constatés (p.e, après analyses) et non de ceux évalués.

F- SURVEILLANCE DU SITE ET RESTRICTIONS D'USAGE

Surveillance

Si surveillance de l'environnement il y a, les résultats (évolution de la situation) doivent en être donnés.

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Direction de la prévention des pollutions et des risques
Service de l'environnement industriel

TABLEAU DE BORD DE L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS SUR LES SITES POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS, A TITRE PREVENTIF OU CURATIF

20, avenue de Ségur 75302 PARIS 07 SP

Région :

Département :

Site numéro :

Date de création de la fiche ou de sa dernière mise à jour : / /

A - AUTEUR DE LA QUALIFICATION

Service :
Unité : Nom :

Date de la dernière visite : / /

B - IDENTIFICATION DU SITE

Nom usuel du site :

Localisation :

Commune :

Code postal :

Coord. Lambert X, Y,

Adresse : n° Voie
Lieu-dit

Responsable(s) actuel(s) du site :

Exploitant (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)

Si le responsable est l'exploitant, précisez :

le nom : et s'il s'agit : du dernier exploitant
 d'un exploitant antérieur
 d'un mandataire de justice

Propriétaire

Site en recherche de responsabilité(s)

Autre :

Intervention de l'ADEME (site avec responsable défaillant) : oui non si oui:

Site faisant l'objet d'une intervention de l'ADEME en dehors du cadre de l'urgence

Site faisant l'objet d'une intervention de l'ADEME dans le cadre de l'urgence

Propriétaire(s) du site :

Propriétaire unique Plusieurs propriétaires

Nom(s) :

Personne physique Personne morale. si oui, privée publique

D-DESCRIPTION DU SITE :

Origine de l'action des pouvoirs publics

- Site sélectionné dans le cadre de la circulaire du 3 avril 1996
- Site rentrant dans le cadre du protocole signé avec Gaz de France le 25 avril 1996
- Autre :
Si autre, date de la découverte : // et préciser l'origine de la découverte:
- Recherche historique Travaux Transaction Dépôt de bilan
- Cessation d'activité, partielle ou totale Information spontanée Demande de l'administration
- Analyses captage AEP ou puits ou eaux superficielles Pollution accidentelle
- Autre:.....

Types de pollution

- Dépôt de déchets Dépôt aérien Dépôt enterré
- Dépôt de produits divers
- Sol pollué Nappe polluée
- Pollution non caractérisée

Origine de la pollution ou des déchets ou des produits :

- Origine accidentelle
 - Pollution due au fonctionnement habituel de l'installation
 - Liquidation ou cessation d'activité de l'entreprise sans remise en état
 - Dépôt sauvage de déchets
 - Autre
Année vraisemblable des faits :
- Activité.....Code activités (logiciel ICPE)
- En cas d'accident de transport: Canalisation Route Rail
 Maritime Fluvial

Situation technique

ETAT	sans objet	date A.P	à la date du	
connaissance sommaire				
mise en sécurité				
évaluation du site				
diagnostic initial				
E.S.R				
autre				
résultats ESR, suivant méthodologie nationale:		classe 1 <input type="checkbox"/>	classe 2 <input type="checkbox"/>	classe 3 <input type="checkbox"/>
diagnostic approfondi				
E.D.R				
traitement				
étude faisabilité travaux				
site en cours de travaux				
site traité (avec ou sans travaux)				
. avec surveillance				
. avec restriction d'usage				
. libre de toute restriction				

Commentaires: cf mode d'emploi du formulaire

.....

.....

.....

.....

Nature, importance de la pollution

Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets)

O.M D.I.B D.I.S

Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits)

As Ba Cd Co Cr Cu Hg Mo Ni Pb Se Zn

Hydrocarbures H.A.P Cyanures PCB-PCT

Solvants halogénés Solvants non halogénés Pesticides

Autres :

Polluants présents dans les sols ou les nappes

As Ba Cd Co Cr Cu Hg Mo Ni Pb Se Zn

Hydrocarbures H.A.P Cyanures PCB-PCT

Solvants halogénés Solvants non halogénés Pesticides

Autres :

Risques immédiats

Produits inflammables Produits explosifs Produits toxiques

Produits incompatibles

Risque inondation Fuites et écoulements Accessibilité au site

Importance du dépôt ou de la zone polluée:

Tonnage (tonne): Volume (m3): Surface (ha):

E - UTILISATION ET ENVIRONNEMENT DU SITE - IMPACTS CONSTATES

Zone d'implantation :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Habitat dense | <input type="checkbox"/> Habitat dispersé | <input type="checkbox"/> Zone agricole |
| <input type="checkbox"/> Industrie lourde | <input type="checkbox"/> Industrie légère | <input type="checkbox"/> Zone naturelle |

Hydrogéologie du site :

- | | | | |
|---|--------|---------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Absence de nappe | | | |
| <input type="checkbox"/> Présence d'une nappe | Si oui | Utilisation de la nappe : | <input type="checkbox"/> Aucune utilisation connue |
| | | | <input type="checkbox"/> Utilisation A.E.P. |
| | | | <input type="checkbox"/> Agriculture / IAA |
| | | | <input type="checkbox"/> Autre : |

Utilisation actuelle du site :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Site industriel en activité, si oui | <input type="checkbox"/> L'activité exercée est à l'origine de la pollution |
| | <input type="checkbox"/> L'activité exercée n'est pas à l'origine de la pollution |
| <input type="checkbox"/> Site industriel en friche | |
| <input type="checkbox"/> Site ancien réutilisé, si oui : | |

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> zone résidentielle | <input type="checkbox"/> Zone agricole | |
| <input type="checkbox"/> Zone naturelle | <input type="checkbox"/> Espace vert accueillant du public | <input type="checkbox"/> Equipements sportifs |
| <input type="checkbox"/> Commerces, artisanat | <input type="checkbox"/> Parking | |
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Autres établissements recevant du public | |
| <input type="checkbox"/> Autre : | | |

Impacts constatés :

- | | |
|--|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Teneurs anormales dans les eaux souterraines | |
| <input type="checkbox"/> Captage AEP arrêté | |
| <input type="checkbox"/> Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments | |
| <input type="checkbox"/> Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale | |
| <input type="checkbox"/> Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine | |
| <input type="checkbox"/> Plaintes concernant les odeurs | |
| <input type="checkbox"/> Santé | |
| <input type="checkbox"/> Autres : | |
| <input type="checkbox"/> Sans | <input type="checkbox"/> Inconnu |

F - SURVEILLANCE DU SITE ET RESTRICTIONS D'USAGE

Surveillance :

- Eaux superficielles Fréquence (n/an) :
- Eaux souterraines Fréquence (n/an) :
- Autre :

Résultat de la surveillance à la date du : //

- la situation s'améliore
- la situation se dégrade
- la situation reste stable

Fin envisagée de la surveillance (année) :

Restrictions d'usage sur :

- L'utilisation du sol (urbanisme) Oui Non
- L'utilisation du sous-sol (fouille) Oui Non
- L'utilisation de la nappe Oui Non
- L'utilisation des eaux superficielles Oui Non
- La culture de produits agricoles Oui Non

Un changement d'usage est-il envisagé sur ce site ? Oui Non

Si oui :

- zone résidentielle Zone agricole
- Zone naturelle Espace vert accueillant du public Equipements sportifs
- Commerces, artisanat Parking
- Ecole Autres établissements recevant du public
- Autre :

Mesures d'urbanisme réalisées :

- Servitude contractuelle
- Servitude d'utilité publique date A.P: /
- Projet d'Intérêt Général date A.P: /
- Inscription au POS
- Acquisition amiable par l'exploitant
- Autre :
-

G: TRAITEMENT EFFECTUE

1. Mise en sécurité du site: oui non

- Interdiction d'accès Gardiennage Evacuation de produits ou de déchets
- Pompage de rabattement ou de récupération Gardiennage
- Reconditionnement des produits ou des déchets
- Autre :.....

2. Traitement des déchets ou des produits hors site ou sur le site: oui non

- Stockage DC1
- Stockage DC2
- Confinement, sur site
- Physico-chimique
- Incinération
- Autre :.....

3. Traitement des terres polluées: oui non

- Stockage DC1
- Stockage DC2
- Traitement biologique
- Traitement thermique
- Lessivage des terres
- Confinement
- Stabilisation
- Ventilation forcée
- Dégradation naturelle
- Autre :.....

4. Traitement des eaux: oui non

- Rabattement de nappe
- Drainage
- Traitement sur le site Traitement hors site
- Air stripping
- Vapour stripping
- Filtration
- Physico-chimique
- Biologique
- Oxydation (ozonation ...)
- Autre :.....

COMPARAISON DES DIFFERENTS INVENTAIRES

	1992	1994	1996	1996 actual. 1998
Nombre total de sites	552	669	896	896
Connaissances sommaires (%)	-	30	19	10
Etudes en cours (%)	-	42	40	25
Travaux en cours	-	20	20	15
Traités avec suivi ou restriction ou suivi (%)	-	10	17	29
Traités libres de toute restriction ou suivi (%)	-	-	-	5,7

NB : les sites pour lesquels ne figure aucune donnée sur leur situation technique ne sont pas repris dans ce tableau.

ETAT PAR REGION DE L'INVENTAIRE 1996, ACTUALISE EN 1998

REGIONS	N sites	connaissances sommaires(%)	mesures urgences(%)	diagnostic (%)	surveillance (%)	traité (%)
Alsace	60	10	7	32	13	48
Aquitaine	62	16	6	48	24	35
Auvergne	14	0	0	78	36	57
B.Norman	22	18	0	9	41	73
Bourgogne	19	37	10	5	21	53
Bretagne	13	31	15	23	15	31
Centre	40	32	10	27	15	32
Champ.Ar	33	12	9	33	24	45
Corse	3	33	33	33	0	0
DOM	17	35	17	6	12	12
Franc Com	14	14	0	14	28	57
H.Norman	60	33	8	28	18	43
IdF	108	11	5	49	16	36
Languedoc	8	25	37	25	0	37
Limousin	8	0	37	37	12	25
Lorraine	53	15	34	28	11	23
Midi.Pyr	19	10	42	53	37	47
NpdC	139	27	29	55	12	24
Pays de Lo	17	47	18	59	18	37
Picardie	31	10	3	52	13	42
Poitou.Cha	9	22	0	11	33	44
PACA	33	6	6	70	3	39
Rhone.Alp	114	18	8	31	17	36
TOTAL	896	10	12	42	17	37

*Remarques: ce tableau correspond aux données à l'issue de l'actualisation de l'inventaire en 1998.
un site peut avoir été répertorié en plusieurs états*